

Cir-2223-142
Ain- Najm, le 30/05/2023

Objet : Frais d'écolage et de réinscription 2023-2024

Public concerné : Parents de tous les élèves

Chers parents,

Malgré la crise économique qui persiste dans le pays, l'établissement des Saints-Cœurs Ain-Najm tient à remercier l'équipe pédagogique, le personnel administratif et le corps enseignant ainsi que tous les parents et les élèves, pour les efforts continus déployés et pour avoir maintenu une ambiance de sérieux et d'engagement au cours de cette année marquée par l'instabilité.

En outre, la direction de l'établissement fournit des efforts pour maintenir les trois constantes qui font la différence dans la formation de nos élèves :

- Assurer une bonne qualité dans l'éducation
- Maintenir les enseignants qualifiés dans leur mission éducative
- Accompagner les élèves pour réussir leur parcours.

➤ Pour démarrer l'année scolaire 2023-2024 tout en tenant compte des constantes susmentionnées, vous trouverez ci-dessous les frais d'écolage prévisionnels pour la rentrée scolaire prochaine.

	Frais d'écolage prévisionnels pour l'année 2023-2024	
	Droits de scolarité annuels*	Fonds de soutien annuels
(PS – MS – GS)	16,000,000 LL	1650 \$ annuel
(CP – CE1 – CE2)	17,000,000 LL	1700 \$ annuel
(CM1 – CM2-6 ^e)	17,000,000 LL	1750 \$ annuel
(5 ^e – 4 ^e – 3 ^e – S1)	17,500,000 LL	1800 \$ annuel
(S2 – S3)	18,000,000 LL	1850 \$ annuel
Lycée Bac Français (2 ^{de} – 1 ^{re} – Terminale)	19,000,000 LL	1850 \$ annuel

**La somme indiquée en L.L. est prévisionnelle, du fait même que de nouvelles lois sociales peuvent paraître au cours de l'année 2023-2024.*

La somme relative aux « droits de scolarité » ainsi qu'au « fonds de soutien » devrait être payée à l'économat, en espèces, selon deux options :

- 1- Paiement échelonné sur 3 temps, dont la somme est divisée par trois et devrait être réglée comme suit :
 - a- Versement du 1^{er} trimestre (entre le 18 septembre 2023 et le 8 décembre 2023)
 - b- Versement du 2^{ème} trimestre (entre le 18 décembre 2023 et le 8 mars 2024)
 - c- Versement du 3^{ème} trimestre (entre le 18 mars 2024 et le 8 mai 2024)
- 2- Paiement échelonné sur 9 mois, dont la somme est divisée par neuf, et devrait être réglée entre le 18 septembre 2023 et le 8 mai 2024.

Par ailleurs, les frais de la réinscription pour la prochaine rentrée scolaire sont équivalents à **200 \$** pour chaque élève. Cette somme *sera défalquée de la participation en \$ du 3^{ème} trimestre de l'année 2023-2024 et doit être* réglée à l'économat de l'Établissement, en espèces, selon l'horaire ci-dessous :

Frais de réinscription annuelle pour l'année 2023-2024		
Nom de famille débutant par les lettres	A	Lundi 5 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	B – C – D – E	Mardi 6 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	F – G – H	Mercredi 7 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	I – J – K – L	Jeudi 8 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	M – N – O – P – Q	Vendredi 9 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	R – S – T – U	Lundi 12 juin 2023 de 7h30 à 12h00
	V – W – X – Y – Z	Mardi 13 juin 2023 de 7h30 à 12h00

Les familles qui désirent réinscrire leurs enfants au Collège des Saints-Cœurs Ain-Najm devraient prendre connaissance **du règlement intérieur posté sur le site de l'Établissement**. Dès que l'inscription sera faite, les familles seront tenues responsables du respect et de l'application de ce RI dans tous ses articles.

Les familles qui ne désirent pas réinscrire leurs enfants à Ain-Najm devraient informer la Direction par e-mail à l'adresse électronique suivante : « ainnajm@sscc.edu.lb »

Enfin, chers parents partenaires, nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire tout en espérant pouvoir cheminer ensemble dans la formation de nos jeunes.

La Direction